



Zones d'accélération des ENR en Mayenne : Webinaire d'information départemental



Ordre du jour

Introduction

Planification des zones d'accélération des énergies renouvelables

Modalités et planning d'établissement des zones

Fourniture des données par l'État (plate-forme nationale, projet de courrier local)

Accompagnement

Questions/ réponses

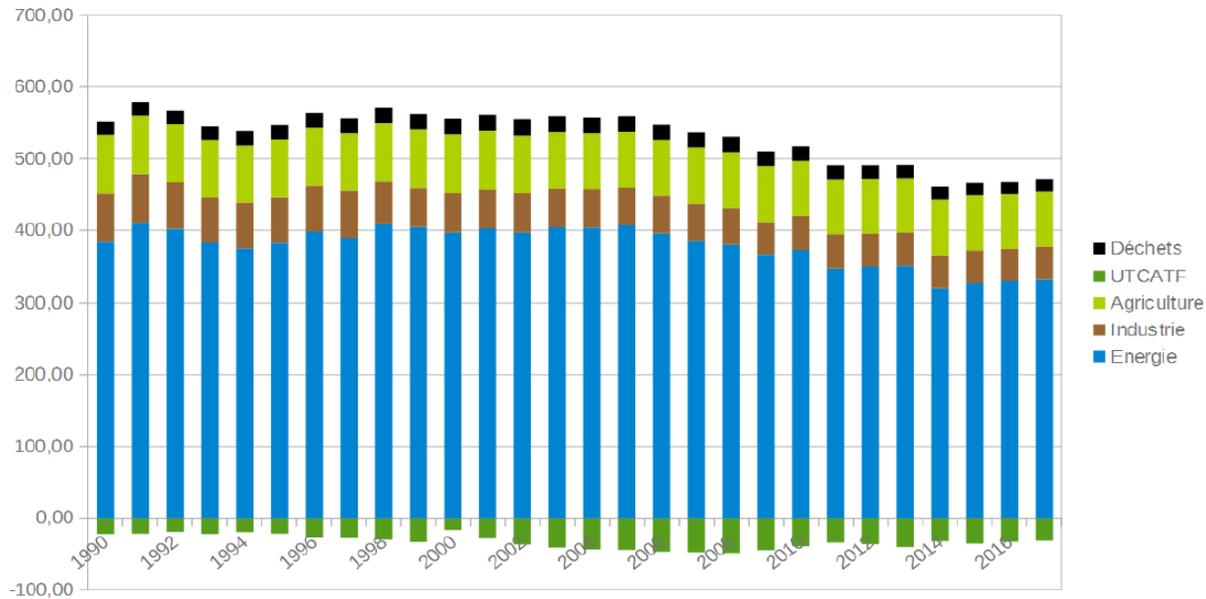
Conclusion

Introduction

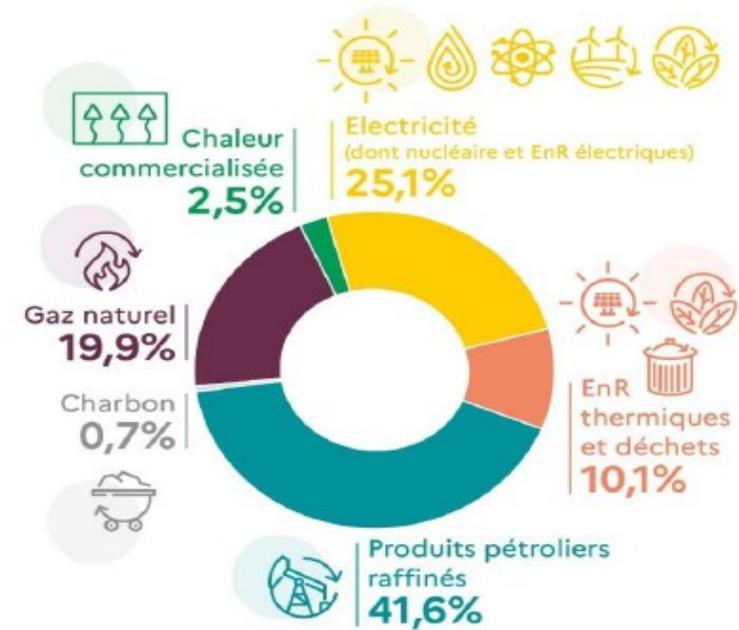
L'utilisation de l'énergie, tous secteurs confondus est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre en France. En 2017, elle représentait **75,6% des émissions**.

Contrairement à une idée reçue, notre énergie est encore carbonée au 2/3

Émissions de gaz à effet de serre françaises (en MtCO₂eq)



Source : CCNUCC-CITEPA. format CCNUCC/ CRF – périmètre Kvoto hors UTCATF



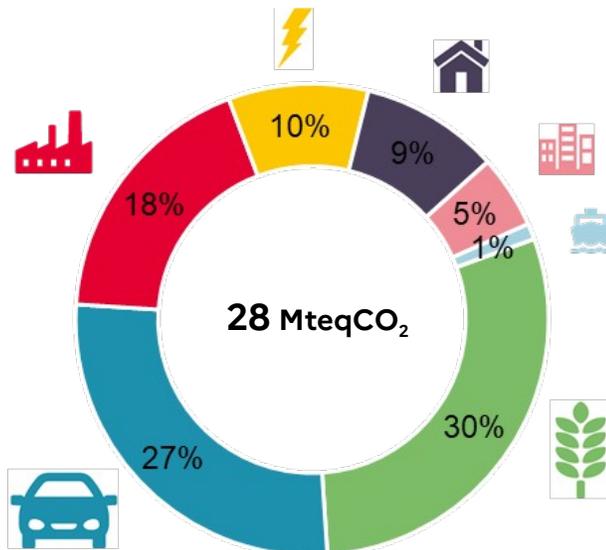
Mix énergétique de la France en 2020 en consommation finale d'énergie

(Source : D'après SDES Chiffres clés de l'énergie - Édition 2021)

➔ Il est donc essentiel de continuer nos efforts de développement des énergies renouvelables, afin d'atteindre nos objectifs de développement des énergies renouvelables, mais également dans une logique de sécurité d'approvisionnement et de souveraineté énergétique.

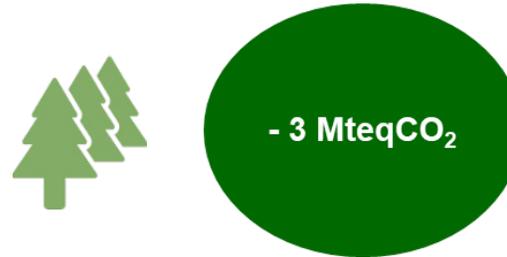
Émissions de gaz à effet de serre – émissions territoriales

Répartition des émissions de GES en 2021 en Pays de la Loire



Source : Air Pays de la Loire, BASEMIS® V7

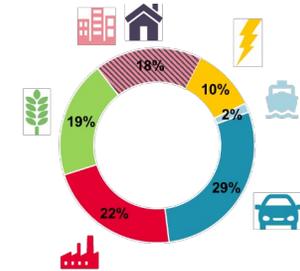
Puits de carbone en 2021 en Pays de la Loire



Source : Air Pays de la Loire, BASEMIS® V7

7 % des émissions en France
Une part plus importante des émissions non énergétiques de l'agriculture

Comparaison France



Sources : CITEPA, Rapport SECTEN, Ed. 2022, INSEE

Évolution et objectifs



- 17 % entre 2008 – 2021_p

Objectif SNBC :

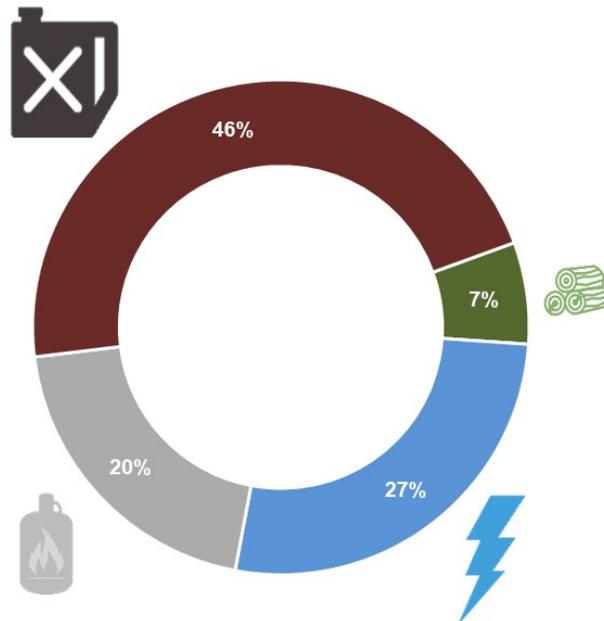
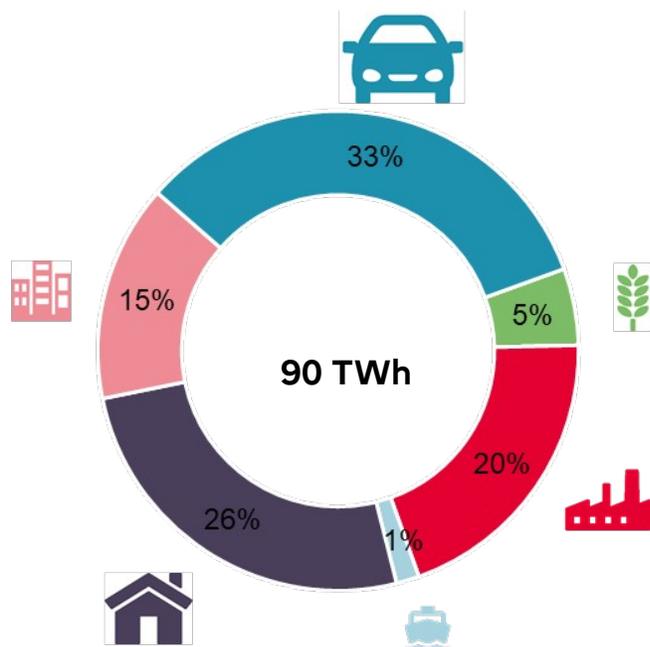
Neutralité carbone en 2050

SRADDET :

-40 % en 2030

Consommations d'énergie en Pays de la Loire

Répartition des consommations d'énergie finale en 2021 en Pays de la Loire



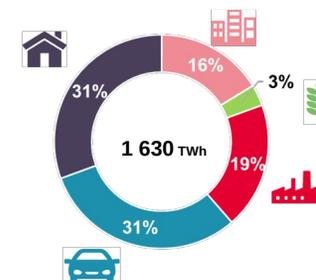
Source : Air Pays de la Loire, BASEMIS® V7

5,5 % de la consommation Française

9,3 Md€ de dépenses énergétiques en Pays de la Loire en 2018



Comparaison France



Source : Bilan énergétique de la France, SDES, 2021

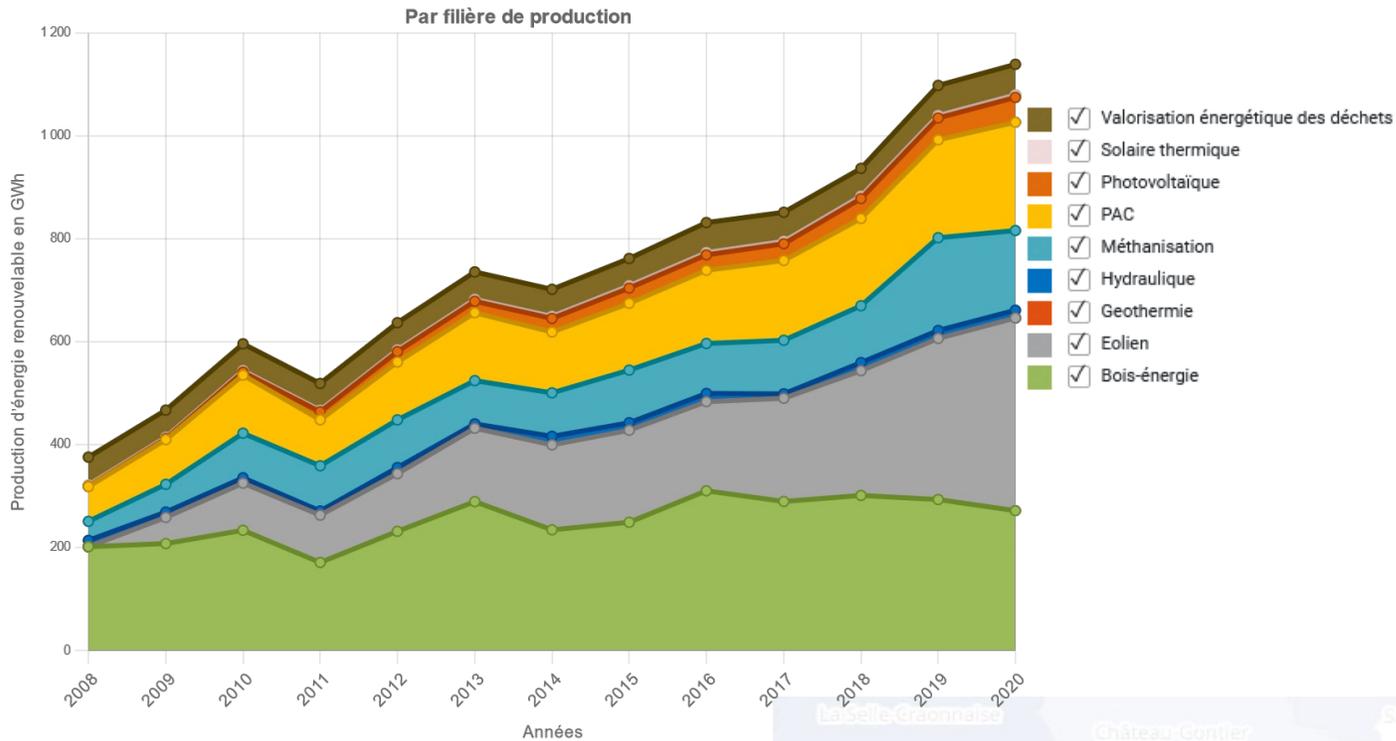
Évolution et objectifs



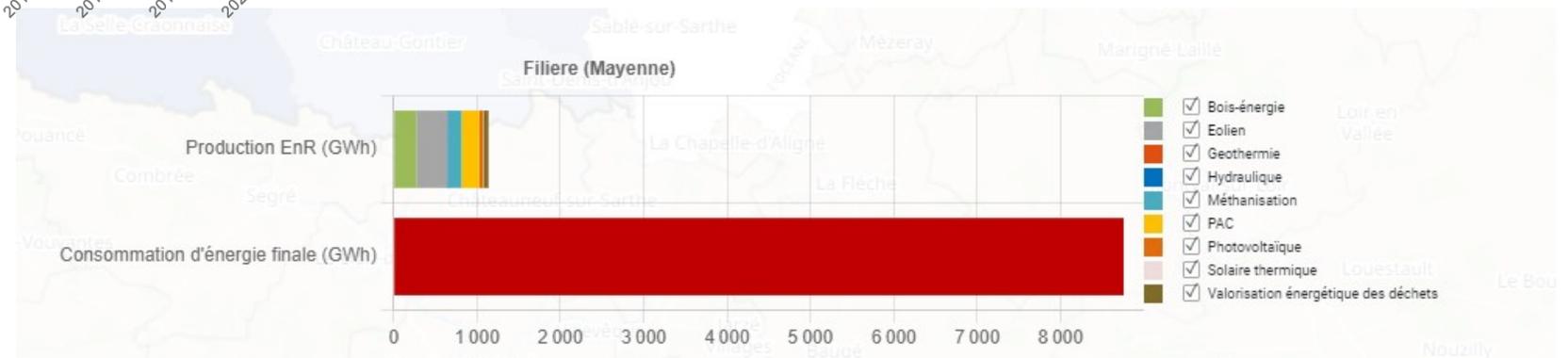
- 1 % entre 2008 – 2021_p

Objectif SRADDET : diviser par 2 les consommations énergétiques d'ici 2050 (ref 2012)

La production d'énergie renouvelable (chaleur et électricité) en Mayenne



Production EnR 2020
1 140 GWh
13 % de la consommation
d'énergie finale



Sources :

la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (10 mars 2023)

- accélérer les procédures sans renier nos exigences environnementales, notamment via un processus de planification → ex : zones d'accélération EnR
- libérer un potentiel foncier adapté aux projets d'énergie renouvelable et ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs
- améliorer le financement et l'attractivité des projets d'énergie renouvelable
- *accélérer le déploiement de l'éolien en mer*

la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (10 mars 2023)

Zoom sur deux dispositions :

- (1) le référent préfectoral à l'instruction des EnR
- (2) les zones d'accélération des EnR

Le référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique

Ce référent a plusieurs missions, **qui seront précisées par voie réglementaire** :



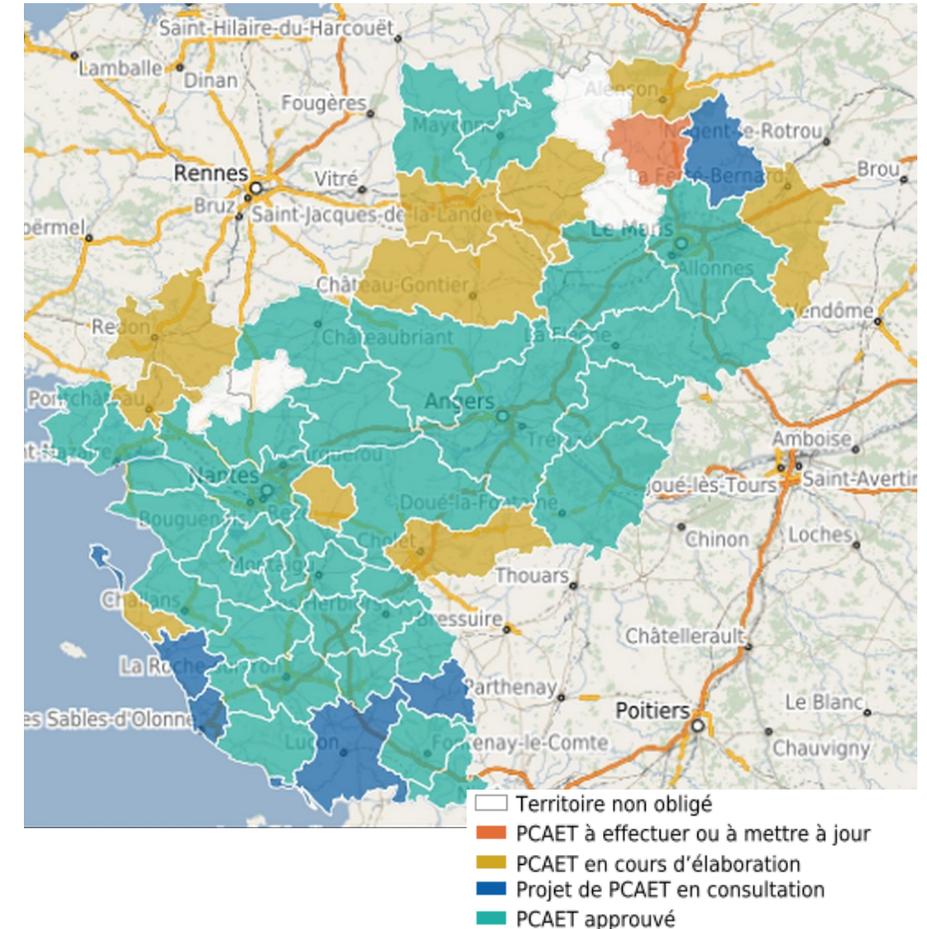
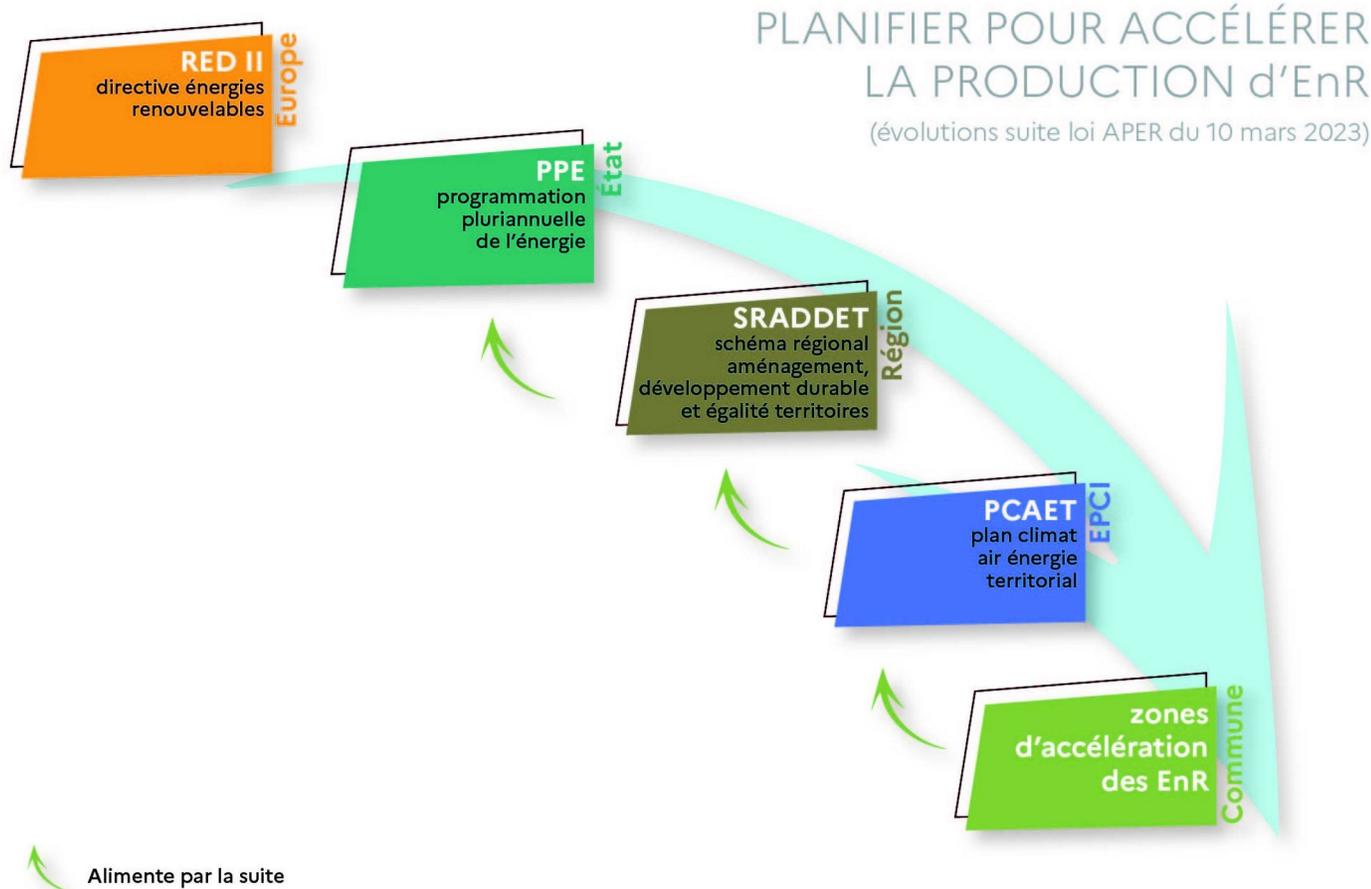
- Faciliter les démarches administratives des pétitionnaires ;
- Coordonner les travaux des services chargés de l'instruction des autorisations ;
- Faire un bilan annuel de l'instruction des projets sur son territoire ;
- Fournir un appui aux collectivités territoriales dans leurs démarches de planification de la transition énergétique.

Le référent préfectoral unique joue notamment un rôle central dans la définition des zones d'accélération

→ Ce référent est nommé parmi les sous-préfets.

Les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA EnR)

Planification du développement des ENR terrestres : Zones d'accélération → un nouvel échelon de planification, la commune



Planification du développement des ENR terrestres : Zones d'accélération

Ces zones témoignent de la volonté politique des communes d'y accueillir des EnR :

- Elles sont à l'initiative et donc proposées par les communes
- Elles ne peuvent être intégrées dans la cartographie départementale que sur avis conforme de celles-ci

Ces zones permettent de :

- réduire certains délais d'instruction des demandes d'autorisation le cas échéant
- ouvrir à des mécanismes financiers incitatifs (bonus dans les appels d'offres, modulation tarifaire)

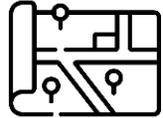
Concernant le volet « autorisation » :

- ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones
- pour les projets se développant hors de ces zones, un **comité de projet sera obligatoire**

Ces zones pourront ensuite être incluses dans les documents d'urbanisme, via des modifications simplifiées.

Planification du développement des ENR terrestres : Zones d'accélération

Je suis élu



J'identifie des zones d'accélération sur mon territoire.

Ces zones témoignent de ma volonté politique d'implanter des énergies renouvelables sur une partie de mon territoire plutôt qu'une autre, même si elles n'empêchent pas les projets de s'implanter en dehors :



Les développeurs sont incités à se diriger vers ces zones qui laissent présager une bonne acceptabilité locale du projet



Afin de les encourager à se diriger vers ces zones les dispositifs de soutien aux EnR peuvent prévoir des incitations économiques

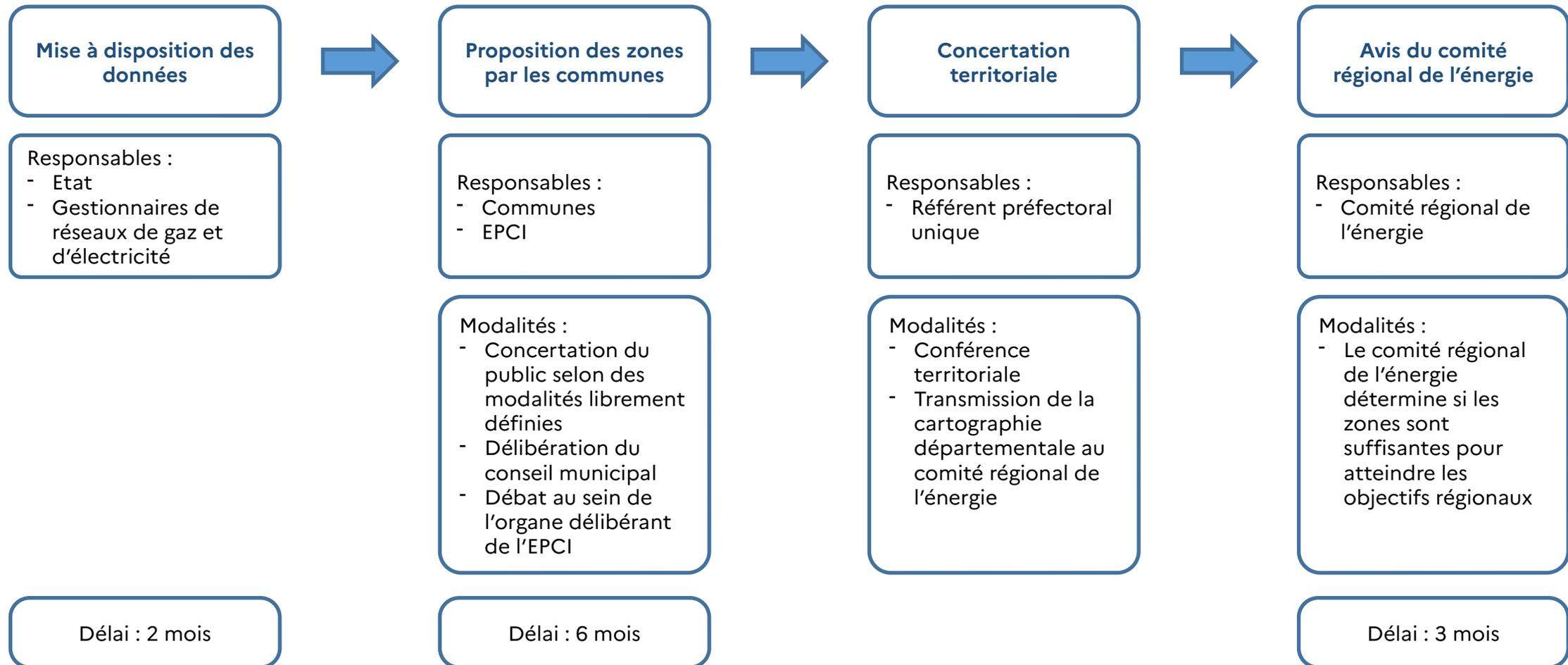
→ Intérêt pour les collectivités d'inciter les porteurs de projet à s'installer sur le territoire : création d'un fonds alimenté par les porteurs de projet pour financier les projets de transition écologique des collectivités

Je n'identifie pas de zones d'accélération sur mon territoire.

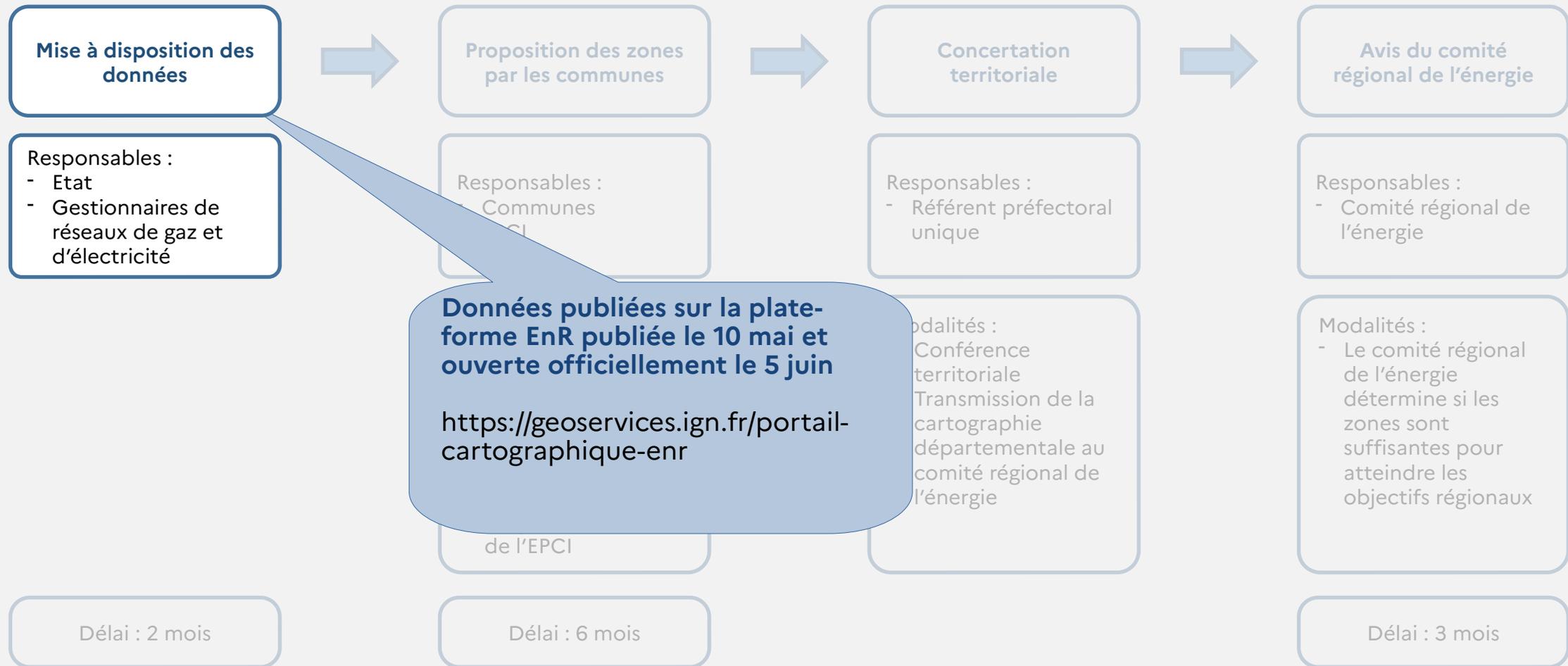
Les zones d'accélération n'étant pas exclusives, rien n'empêche les développeurs de développer des projets sur mon territoire.

Ils n'ont pas l'information de l'acceptabilité ou non, et n'ont pas de possibilité de compenser leurs pertes économiques liées au choix d'une zone bénéficiant d'une meilleure acceptabilité. Ils doivent donc arbitrer entre acceptabilité et équilibre économique, et la zone choisie peut ne pas être la zone préférentielle pour ma commune.

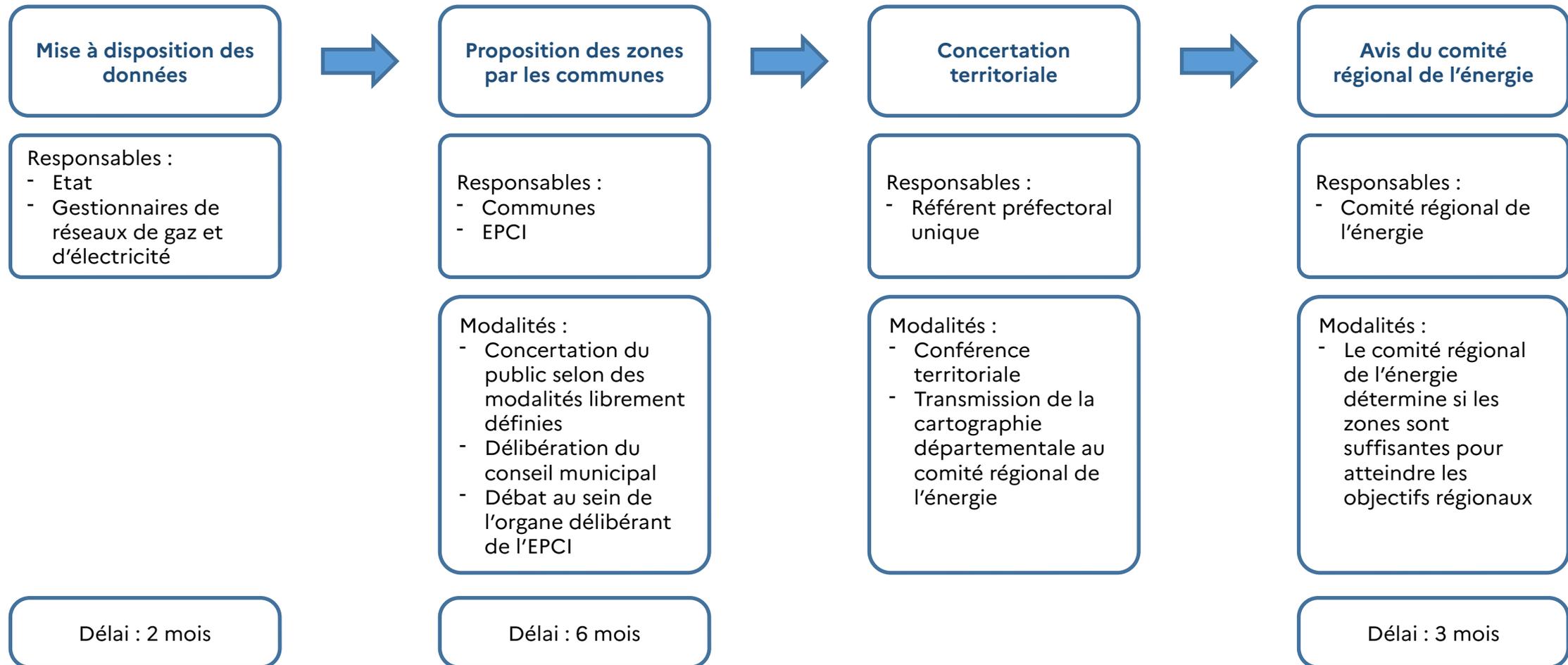
Planification du développement des ENR terrestres : Zones d'accélération



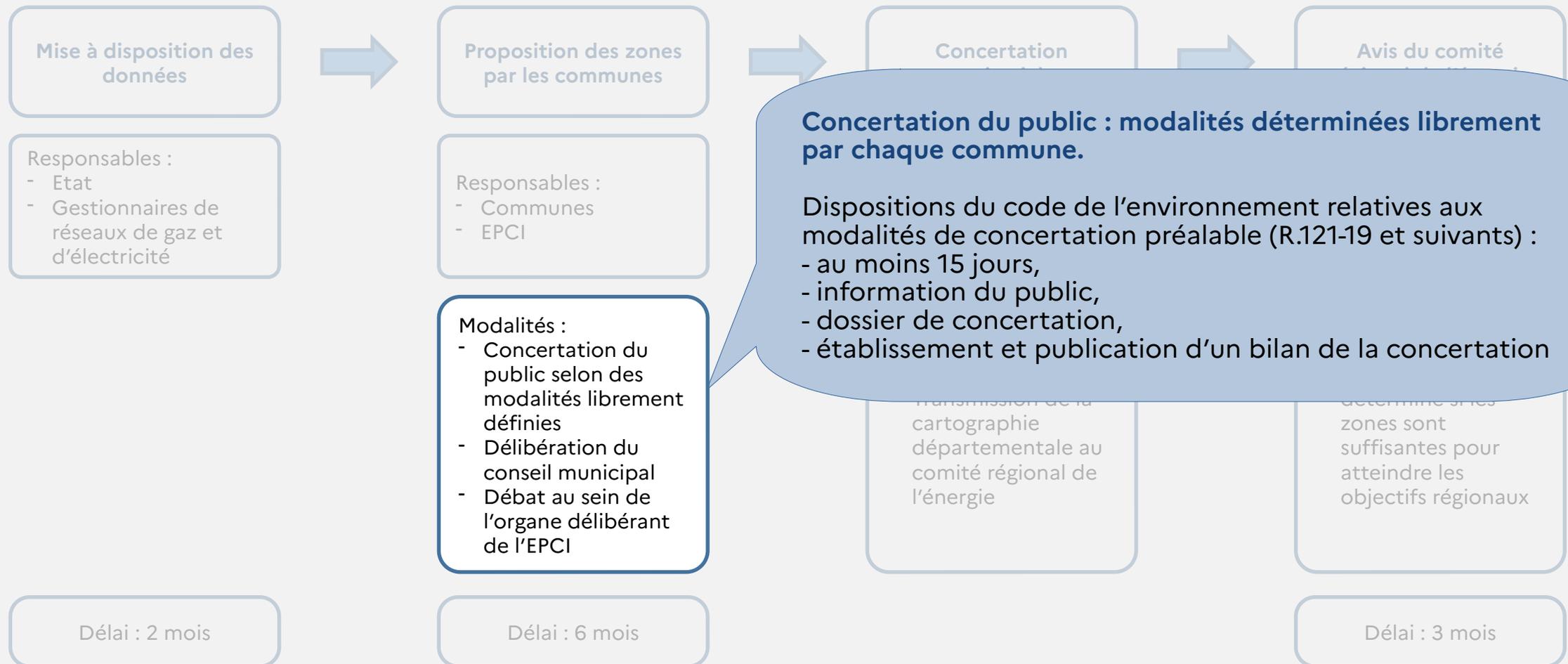
Planification du développement des ENR terrestres : Zones d'accélération



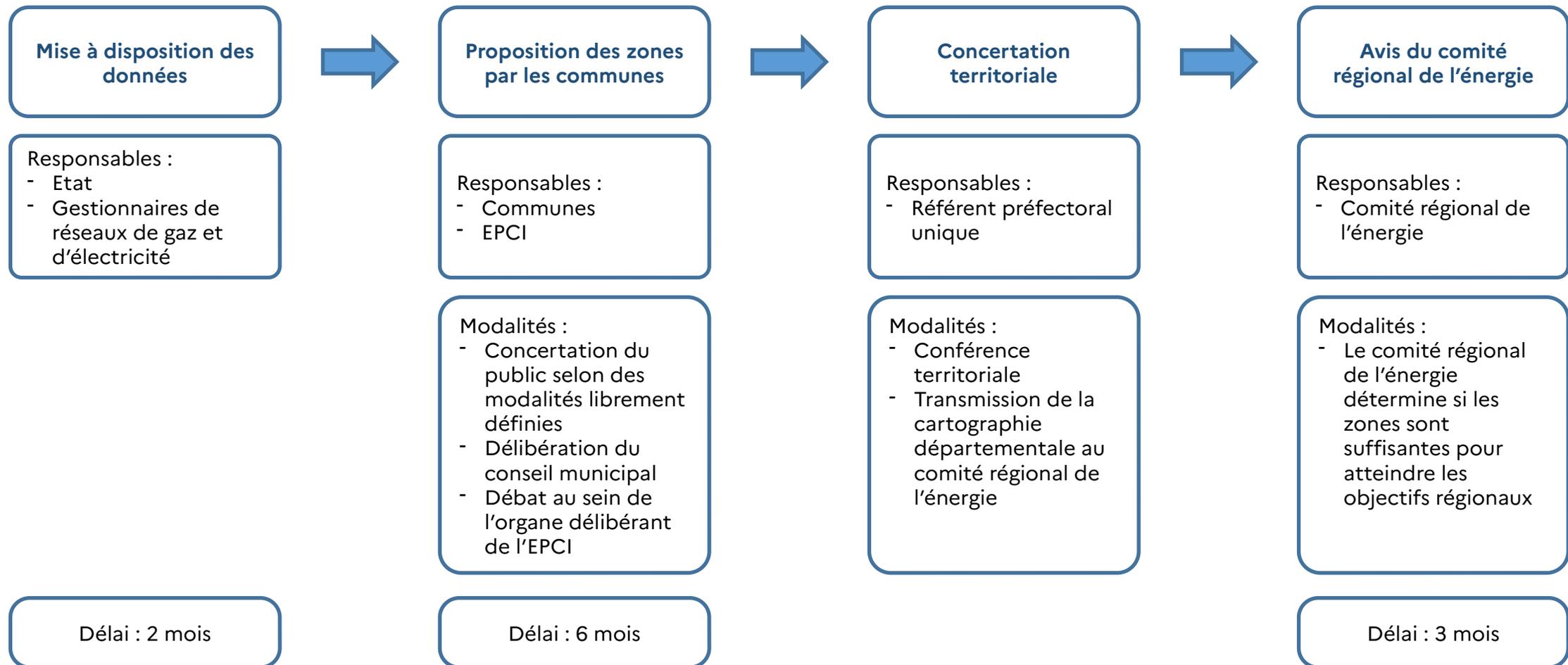
Planification du développement des ENR terrestres : Zones d'accélération



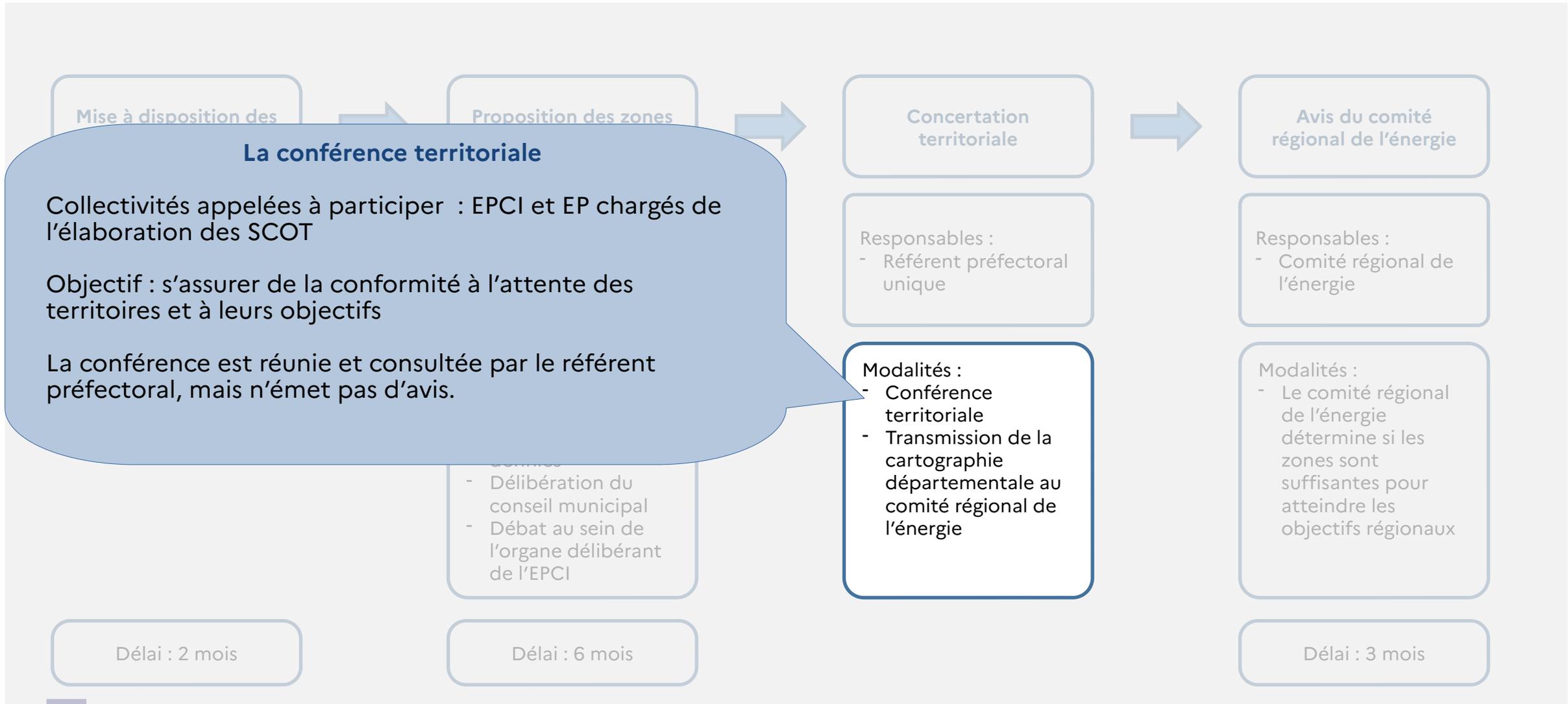
Planification du développement des ENR terrestres : Zones d'accélération



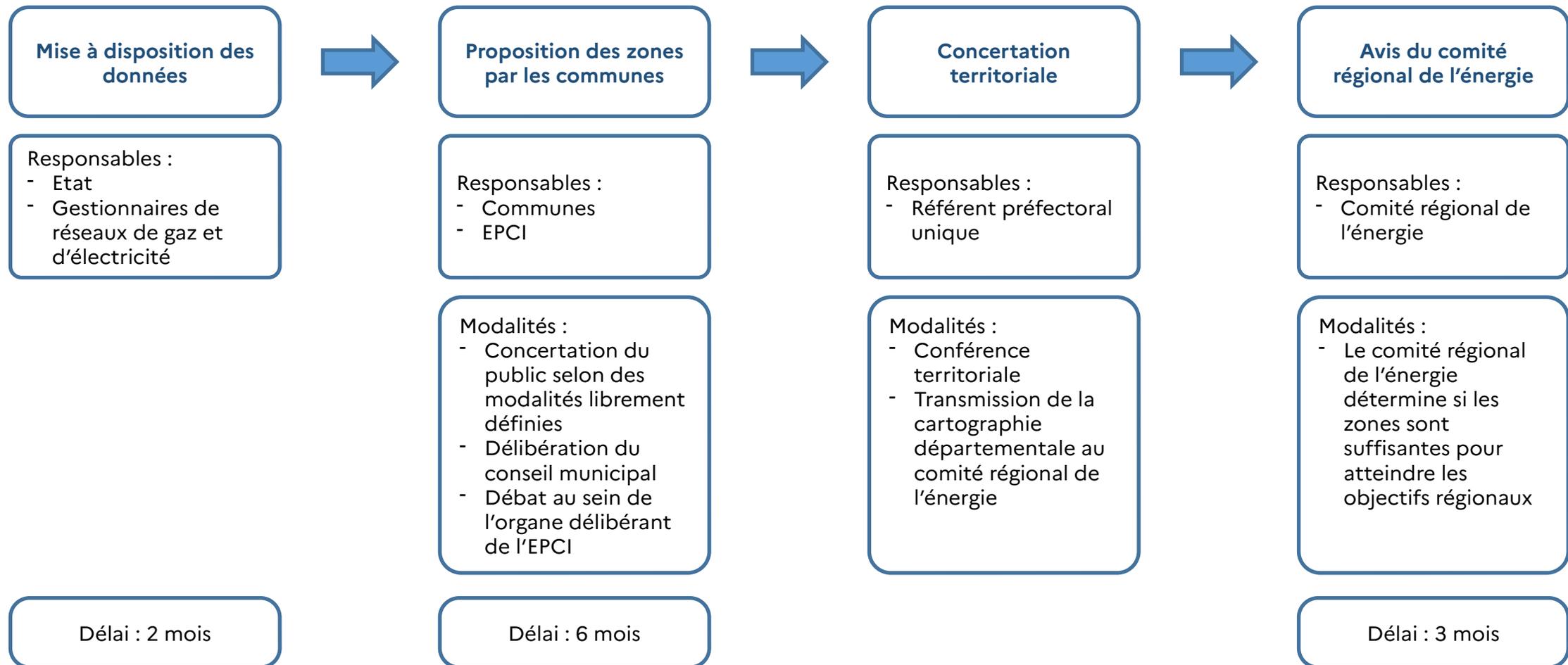
Planification du développement des ENR terrestres : Zones d'accélération



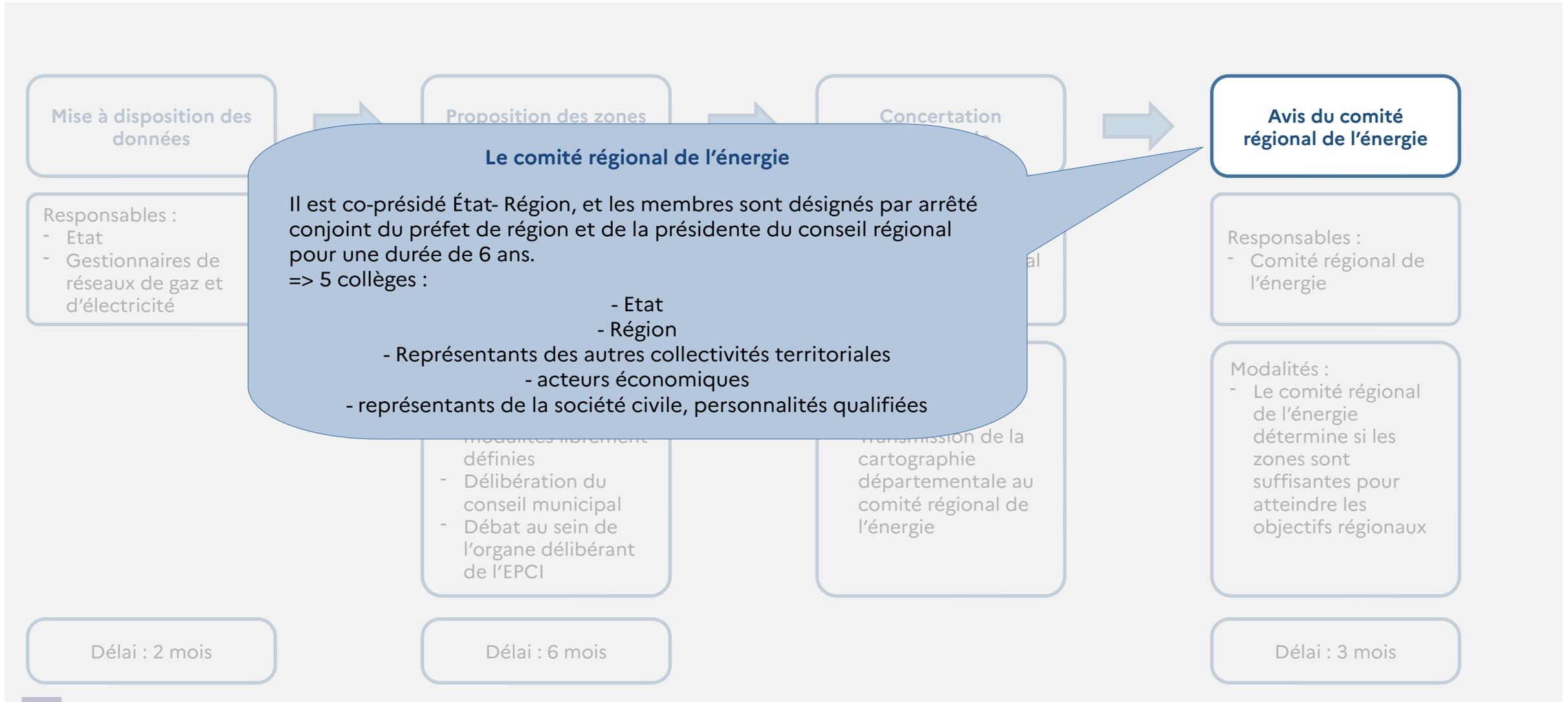
Planification du développement des ENR terrestres : Zones d'accélération



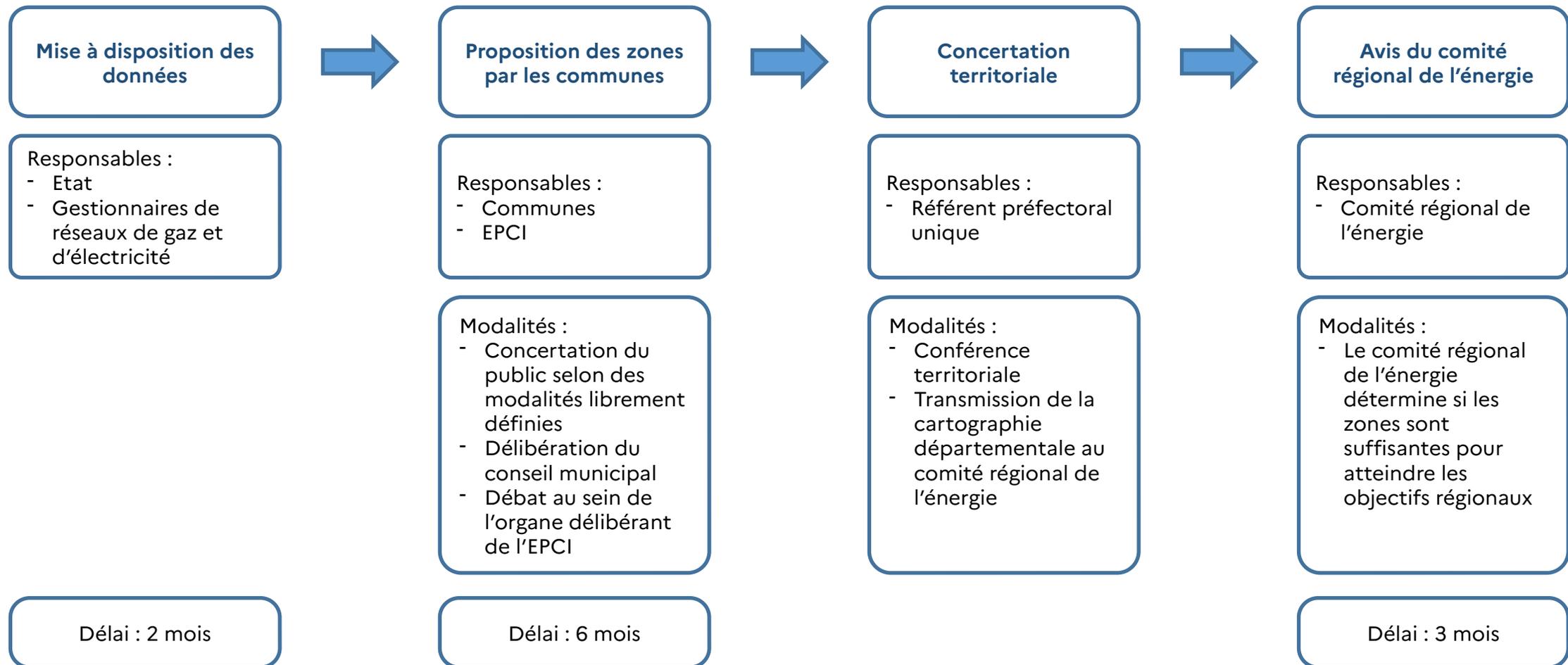
Planification du développement des ENR terrestres : Zones d'accélération



Planification du développement des ENR terrestres : Zones d'accélération



Planification du développement des ENR terrestres : Zones d'accélération



Planification du développement des ENR terrestres : Zones d'accélération

Avis du comité
régional de l'énergie

Responsables :
- Comité régional de
l'énergie

Modalités :
- Le comité régional
de l'énergie
détermine si les
zones sont
suffisantes pour
atteindre les
objectifs régionaux

Délai : 3 mois



Si les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs

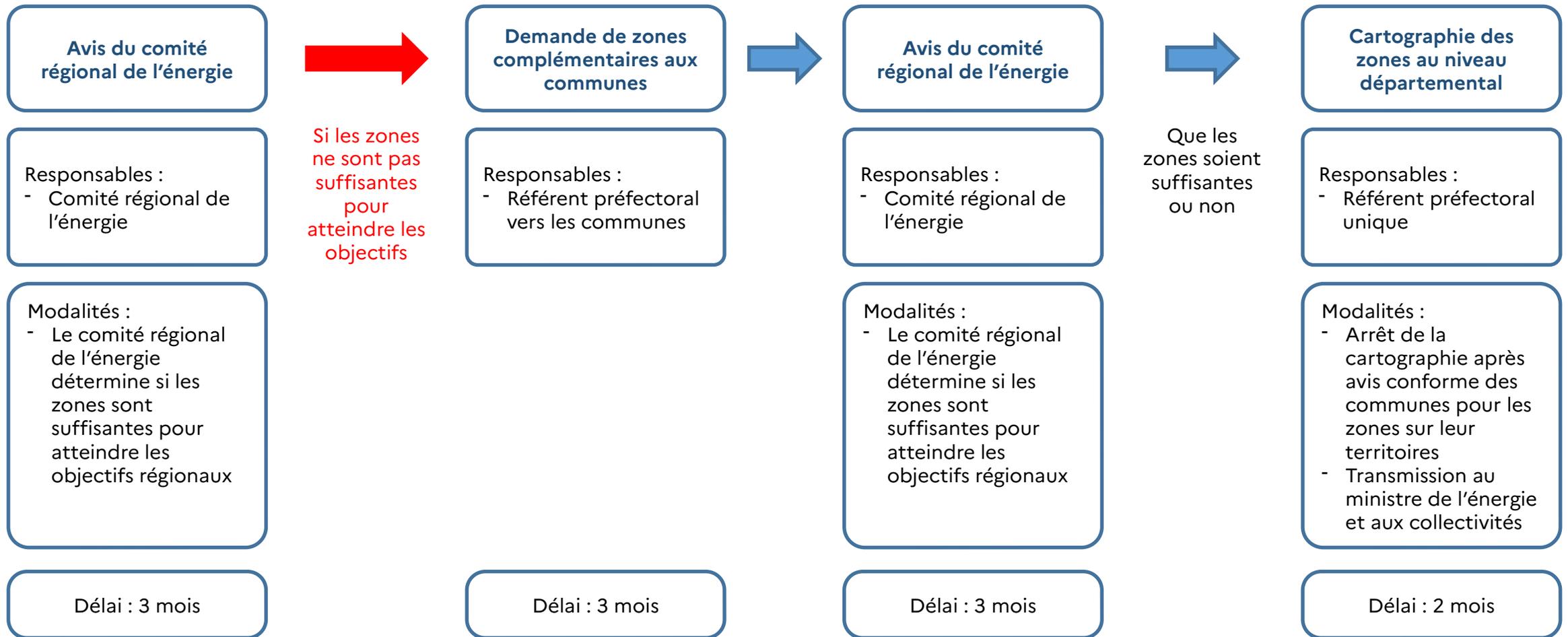
Cartographie des
zones au niveau
départemental

Responsables :
- Réfèrent préfectoral
unique

Modalités :
- Arrêt de la
cartographie après
avis conforme des
communes pour les
zones sur leur
territoires
- Transmission au
ministre de l'énergie
et aux collectivités

Puis intégration dans le
SCOT, PLU-PLUi si les
collectivités le souhaitent
(modif simplifiée)

Planification du développement des ENR terrestres : Zones d'accélération



échanges

avant présentation de la plate-forme EnR et des outils
d'accompagnement

Zones d'accélération – Données nationales

Le Cerema & l'IGN ont été missionnés par le ministère pour concevoir un **portail cartographique**, impliquant de :

1. Récolter la donnée déjà existante ;
2. Rendre cette donnée disponible et intelligible via une plateforme numérique ;
3. Si besoin, créer de nouvelles données pour répondre au besoin.

Une version bêta de la plate-forme a été mise en ligne le 10 mai (annonce officielle le 5 juin) à l'adresse suivante :



PORTAIL CARTOGRAPHIQUE ENR (VERSION BÊTA)

Le présent portail est un système de cartographie permettant de visualiser et d'analyser les divers enjeux des territoires à prendre en compte dans le développement des énergies renouvelables. Il permettra d'appuyer les communes dans l'identification de zones potentiellement propices à l'implantation d'énergies renouvelables sur leur territoire, notamment pour



<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

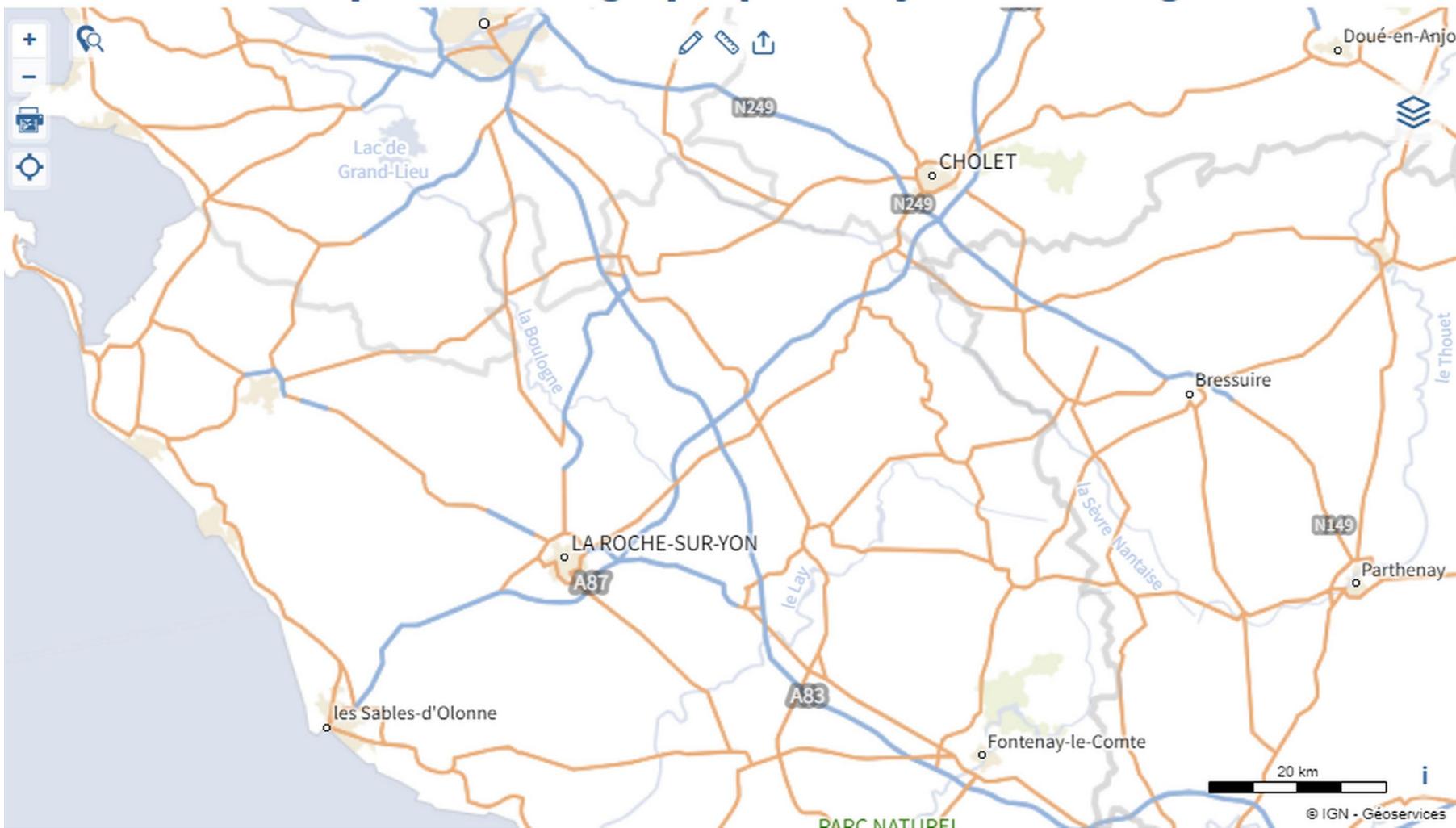
Cette plate-forme est améliorée et complétée en continu. Les données sont téléchargeables et il sera possible à terme d'y saisir les zones d'accélération.

Outils

- **webinaire 16 juin – replay + 3 webinaires en construction**
- **fiches et tutoriels en cours de rédaction**

Portail Cartographique EnR (version beta)

Bienvenue sur le portail cartographique français des énergies renouvelables



(Cliquez sur une couche pour en dérouler la légende)

Potentiel solaire électrique et thermique

Potentiel solaire au sol - friches susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques

Potentiel solaire sur toiture (méthode simplifiée)

Unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes de plus de 500 m² (données déclaratives)

Potentiel éolien terrestre

Potentiel éolien terrestre - couche "clé en main"

Potentiel éolien terrestre - gisement de vent à 140m et 160m

Potentiel géothermique

outils
- zoom
- localisation

outils
- dessiner des zones
- exporter et importer des zones

affichage des couches de données disponibles
- affichage O/N
- information sur la donnée i
- choix du niveau de transparence

Portail Cartographique EnR (version beta)
Bienvenue sur le portail cartographique français des énergies renouvelables

Légende
Ex- potentiel éolien = carte favorable à l'éolien
Ex- localisation des mâts éoliens en service ou passe de l'être

exemple de zone tracée

Fonctionnalités à venir
- attribuer une EnR à la zone tracée
- estimer la puissance potentielle produite sur la zone définie

Zones d'accélération – cahier régional d'accompagnement

Un cahier d'accompagnement, qui sera complété régulièrement et mis en ligne sur le site de la DREAL et du site internet de l'État en Mayenne

- il précise, par énergie, les données disponibles et les objectifs de la planification.
- il rappelle les acteurs existants sur le territoire sur lesquels les communes peuvent s'appuyer :
 - Observatoire TEO
 - Syndicats d'énergie
 - EPCI et chargés de mission PCAET
 - Services de l'Etat
- il indique les objectifs nationaux et régionaux

Zones d'accélération – cahier régional d'accompagnement

Un pas à pas pour guider la réflexion – quelques questions que les communes peuvent se poser :

1- quelle est la situation actuelle ?

- quelle est la production ou la consommation actuelles sur l'EPCI ?

→ où trouver l'information : plate-forme TEO

- quelles sont les installations existantes sur le territoire de la commune ?

→ où trouver l'information : plate-forme EnR et TEO

2- quels sont les projets qui sont en cours d'étude et dont la commune a connaissance ?

→ les classer en zone d'accélération ?

3- quel est le potentiel ?

- des études de planification sont-elles disponibles (commune, EPCI, syndicat d'énergie, etc.) ?

- quel est le potentiel théorique ?

→ où trouver l'information : plate-forme EnR

- quelles sont les obligations réglementaires ? → où trouver l'information : cahier d'accompagnement

4- comment définir des zones d'accélération ? → conseils listés dans le cahier d'accompagnement

Les ressources pour vous accompagner

- **Les EPCI**
les chargés de mission PCAET, les conseillers en énergie partagée, les géomaticiens (SIG)
- **Le niveau régional**
Au travers de la plate-forme TEO (<https://teo-paysdelaloire.fr>)
- **Territoire énergie Mayenne**
le générateur (Florestan Bocher - florestan.bocher@te53.fr)
- **Le Département**
la référente fonds chaleur (sdem@lamayenne.fr)
- **La Chambre d'agriculture**
- **Le Parc naturel régional Normandie-Maine**
Geneviève Santini (genevieve.santini@parc-normandie-maine.fr)
- **Les services de l'État**
le référent préfectoral unique
les services de la DDT (service_missions_transversales_ddt-mt@mayenne.gouv.fr)

Illustration - conseils issus du cahier d'accompagnement → photovoltaïque sur parking

→ identifier les projets connus ?

→ identifier a minima les parkings soumis à obligation réglementaire d'installer une ombrière ?

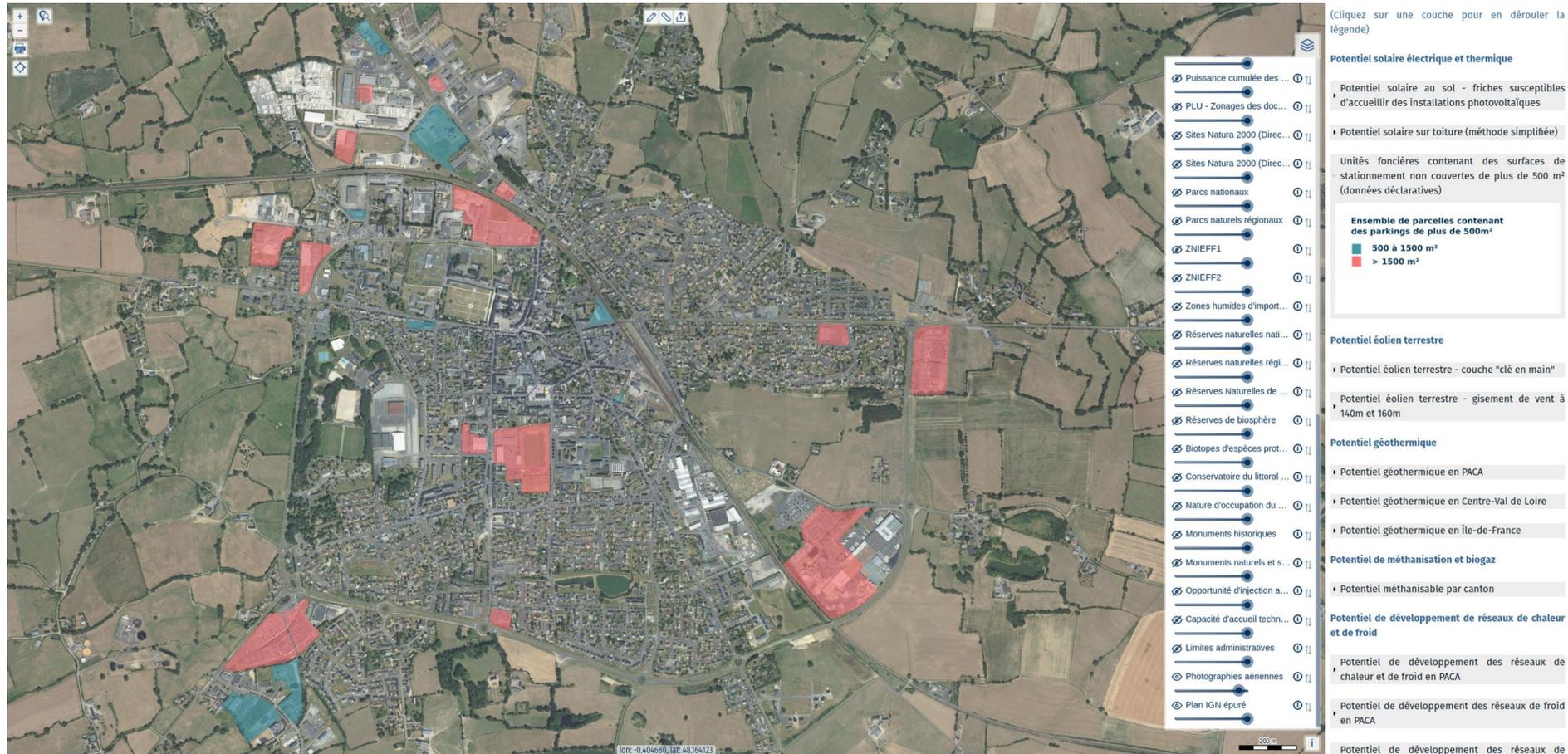


Illustration - conseils issus du cahier d'accompagnement → photovoltaïque au sol

- identifier les projets connus ?
- identifier les friches connues ou les délaissés d'équipements publics (ex : station d'épuration) ou anciennes décharges ?
- en zone agricole, se référer au futur document-cadre de la Chambre d'agriculture ?

Illustration - conseils issus du cahier d'accompagnement → photovoltaïque sur toiture

→ identifier a minima les bâtiments concernés par une obligation réglementaire ou pourquoi pas toute la zone urbaine (sauf quelques exceptions) ?

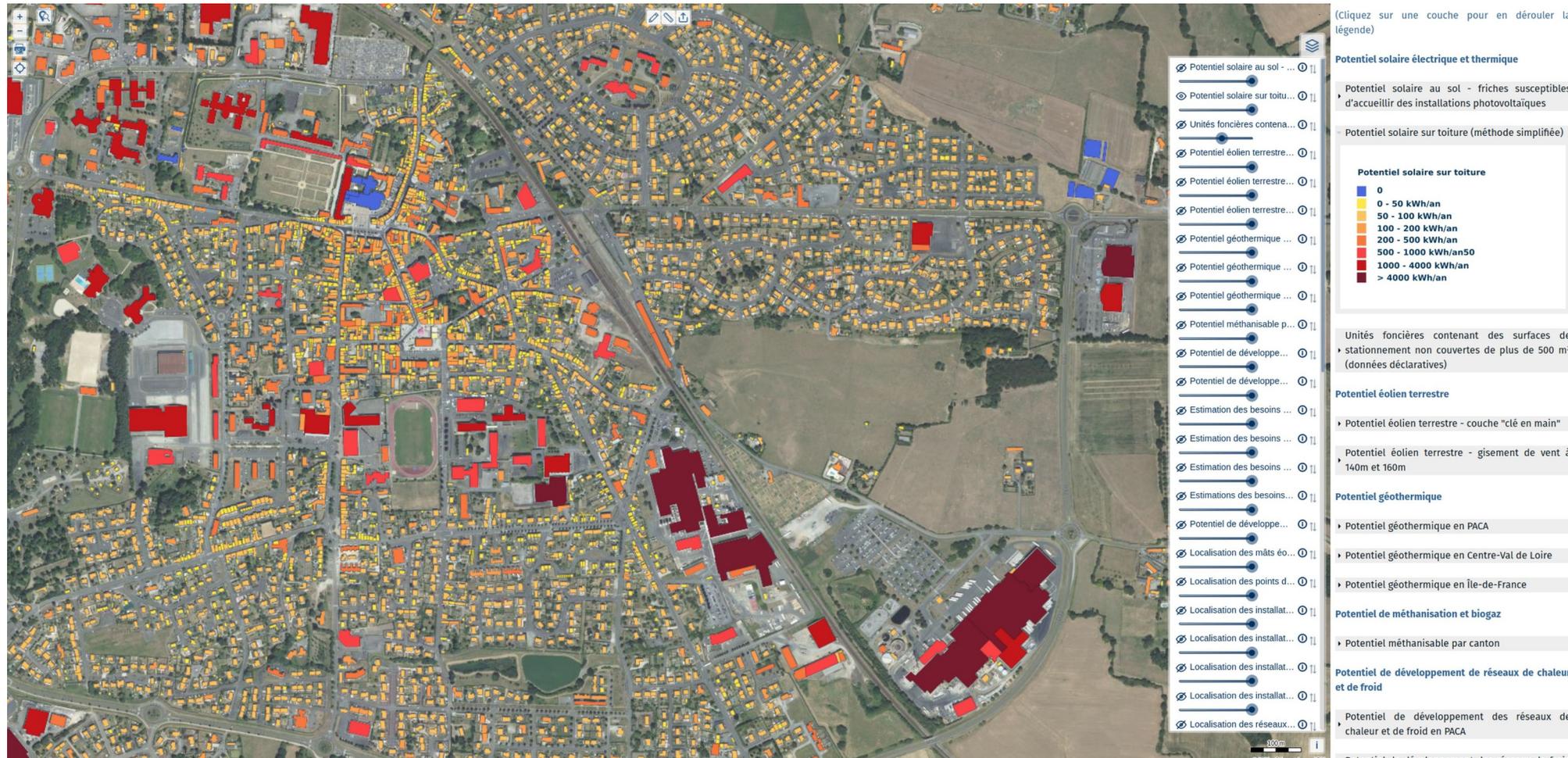
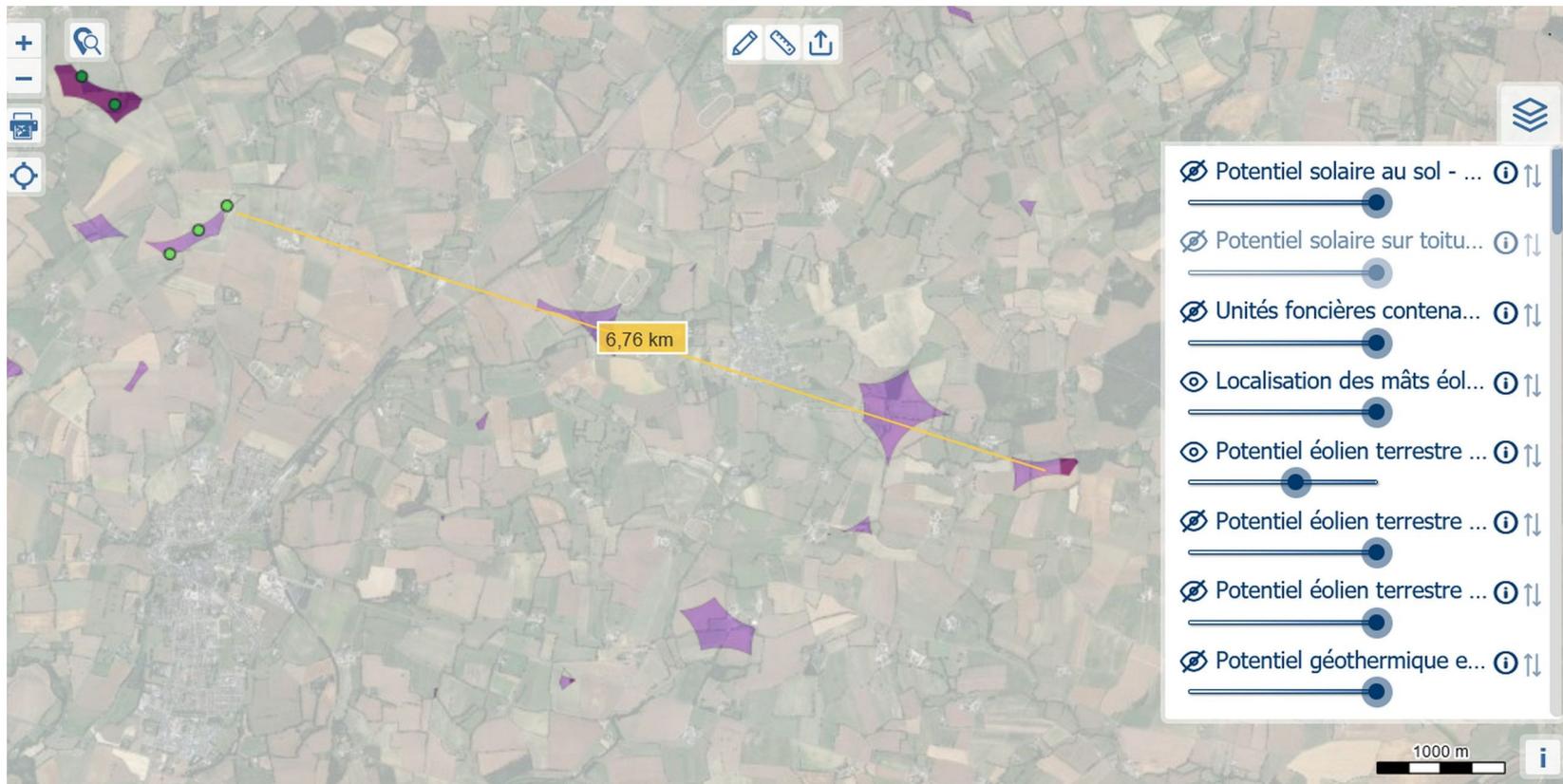


Illustration - conseils issus du cahier d'accompagnement → éolien

- identifier les parcs existants ?
- identifier les projets connus ?
- identifier les zones favorables ?



Note : ces zones n'ont aucune valeur juridique ou politique, ne sont que des aides à destination des élus locaux et ne préjugent en rien de la possibilité de développer des projets à d'autres endroits ou de définir des zones d'accélération.

Potentiel éolien réglementaire

- zones réhabilitaires
- zones non potentiellement favorables (forts enjeux)
- zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux)
- zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux locaux)

Potentiel éolien terrestre - gisement de vent à 140m et 160m

Illustration - conseils issus du cahier d'accompagnement → méthanisation

→ identifier les projets connus ?

→ identifier des zones potentielles en étudiant la proximité au réseau routier, au point d'injection dans le réseau, aux fournisseurs d'intrants (effluents d'élevage, déchets, etc.) ?

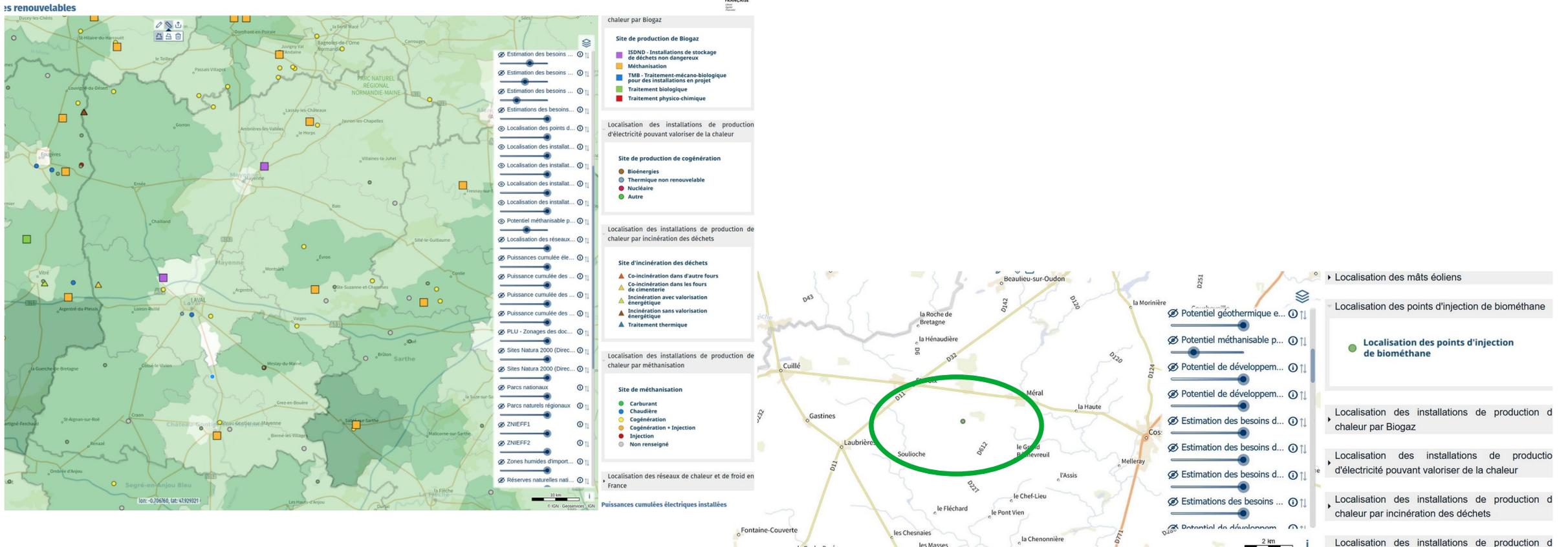
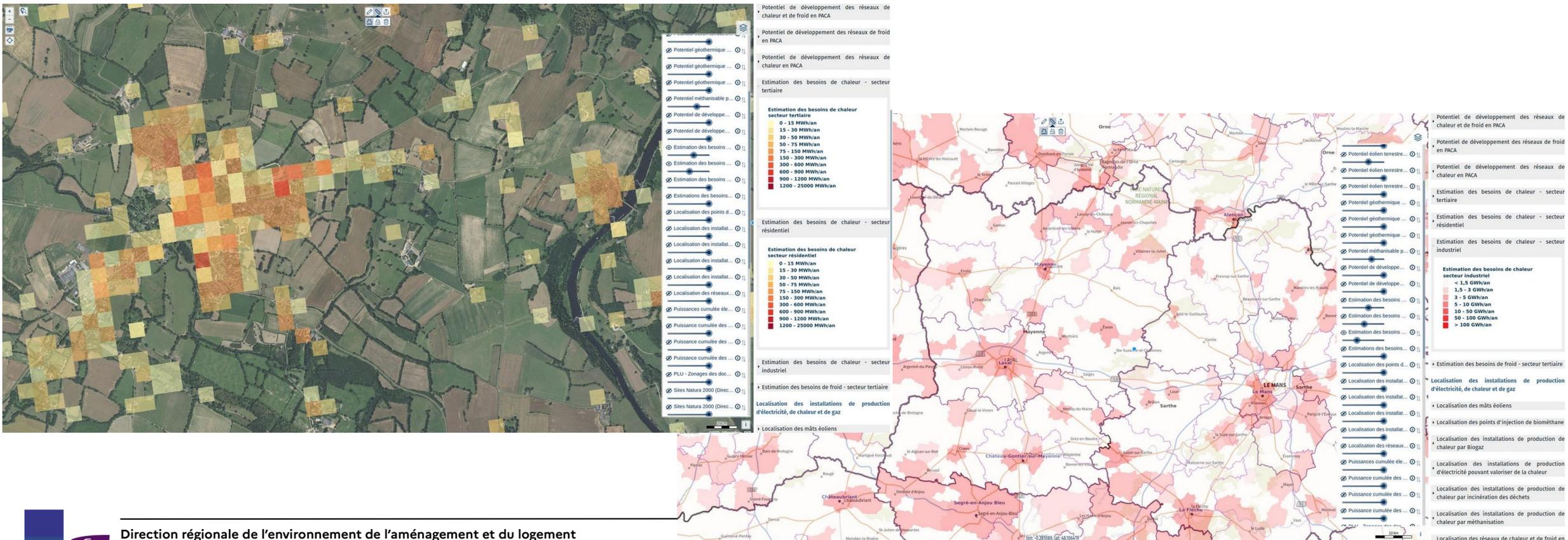


Illustration - conseils issus du cahier d'accompagnement → chaleur

- identifier les projets connus ou à l'étude (voir le fonds chaleur porté par le Département) ?
- identifier les besoins en chaleur des équipements publics (ex : écoles, restaurants scolaires, piscines, équipements sportifs, EHPAD, etc.) ?
- identifier les industries ?



échanges